



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 16 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|              |   |               |
|--------------|---|---------------|
| Mme SICHI    | à | Mme FALCHI    |
| M. MONDOLONI | à | M. VOGLIMACCI |
| Mme MASSEI   | à | Mme VILLANOVA |

**Etait absent :**

M. RENUCCI, Conseiller municipal.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 45 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 16 Février 2015

Délibération N°2015/62

**Edition d'un catalogue d'exposition et supports dérivés.  
Autorisation de signer et exécuter le marché.**

## M. le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet l'édition d'un catalogue d'exposition et supports dérivés concernant l'exposition temporaire intitulée : "Exposition des collections des musées nationaux de La Havane". La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3<sup>o</sup>al., 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 20 Novembre 2014. La date limite de remise des offres a été fixée au 13 Janvier 2015 à 11h00.

La durée globale du marché est de 45 jours.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

| <i>Critères et sous-critères</i>  | <i>Pondération</i> |
|---|--------------------|
| <b>Critère : Valeur technique</b>   | <b>70%</b>         |
| Qualité des moyens humains (20%) et techniques dédiés (10%)   | 30%                |
| Qualité de la solution technique, artistique et méthodologique proposée (parti pris éditorial et modalités de mise en œuvre sur les aspects conception, fabrication, production), accompagné du planning prévisionnel d'exécution | 30%                |
| Qualité de la distribution  | 10%                |
| <b>Critère : Prix des prestations</b>   | <b>30%</b>         |

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 26 Janvier 2015 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à l'édition d'un catalogue d'exposition et supports dérivés concernant l'exposition temporaire intitulée : "Exposition des collections des musées nationaux de La Havane" avec l'entreprise suivante :

**SILVANA Editoriale spa**

**pour un montant de 10 700 € H.T.**

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé son Président**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2014330-0001 du 26 novembre 2014,

Vu le Procès-verbal d'installation de la délégation spéciale en date du 26 novembre 2014 portant élection de M. André VALAT en qualité de Président de la délégation spéciale,

Vu l'arrêté municipal N°2014/4373 relatif aux modalités de fonctionnement du comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics,

Vu la délibération n°2015/1 du 15 janvier 2015, portant constitution d'une commission d'appel d'offres relative à l'exposition temporaire "Exposition des Collections des Musées nationaux de la Havane"

**CONSIDERANT** le choix opéré par la commission d'appel d'offres qui dans sa séance du 26 janvier 2015 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,

**AUTORISE EXPRESSEMENT M. LE MAIRE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

à signer et exécuter le marché relatif à l'édition d'un catalogue d'exposition et supports dérivés concernant l'exposition temporaire intitulée : "Exposition des collections des musées nationaux de La Havane" avec l'entreprise suivante :

**SILVANA Editoriale spa**

**pour un montant de 10 700 € H.T.**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150216-2015\_62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2015

Publication : 19/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

